

La philosophie
en Allemagne – Belgique – France - Luxembourg

Bernard FISCHER
Lycée Fabert, Metz

Des rencontres entre professeurs de philosophie d'Allemagne, de Belgique, de France et du Luxembourg ont eu lieu à deux reprises : une première fois en France (octobre 1998, lycée Fabert de Metz), une deuxième fois à Aix-la-Chapelle en Allemagne dans le Land de la Rhénanie du Nord Westphalie. Les échanges ont porté sur les structures d'enseignement propres à chacun des pays, sur les programmes et sur les démarches pédagogiques respectives. On peut à partir de là insister sur les points suivants. Dans tous les pays cités existe la conviction que la philosophie s'inscrit dans une histoire commune, celle de l'Europe, que non seulement elle en fait partie, mais qu'elle est même pour une grande part constitutive de cette histoire. Il apparaît donc nécessaire de maintenir la tradition de l'enseignement de la philosophie et même de renforcer les structures qui permettent son développement.

RAPPROCHEMENTS POSSIBLES

Dans les pays évoqués existe chaque fois un programme qui est à la fois de notions et d'auteurs. D'un pays à l'autre les notions et les auteurs retenus ne sont bien sûr pas les mêmes, mais on peut faire remarquer que s'agissant des notions, elles sont toujours telles qu'elles évoquent un aspect essentiel de l'expérience humaine, et que les auteurs correspondent toujours aux grands noms de l'histoire de la philosophie.

La perspective politique et citoyenne est partout explicitement présente dans les textes qui introduisent les programmes : il s'agit en effet de former et d'éduquer par l'instruction le citoyen de demain.

DIFFÉRENCES NOTOIRES

Le premier point qui mérite l'attention tient au caractère obligatoire ou non de l'enseignement de la philosophie. En Belgique, en France et au Luxembourg, l'enseignement de la philosophie revêt un caractère obligatoire. Tel n'est pas le cas en Allemagne où les élèves font obligatoirement le choix entre un enseignement de philosophie et un enseignement de religion. En Rhénanie du Nord-Westphalie de nombreux élèves choisissent l'enseignement de la philosophie, mais cela n'est pas le cas de tous les Länder : dans certains d'entre eux, la Bavière par exemple, l'enseignement de la religion reste largement dominant. Dans certains cas, on trouve à la place de l'enseignement de la philosophie un enseignement dit d'éthique. La France est le seul pays où cet enseignement n'est donné qu'en classe terminale, dans les autres pays, cet enseignement s'échelonne sur les deux ou trois dernières années du cycle secondaire selon des horaires variables.

L'enseignement de la philosophie n'est systématiquement présent dans toutes les séries, générales et techniques qu'en France. Dès la III^e République, on peut déjà noter un tel enseignement dans les séries

techniques ; il s'est généralisé à partir de 1982. En Belgique et au Luxembourg, il ne figure pas dans les séries techniques, en Allemagne il n'y figure qu'à titre optionnel.

Les exercices pratiqués varient d'un pays à l'autre. La France se distingue des autres pays par la pratique de la dissertation dont l'énoncé peut être un texte ou une question. Dans les autres pays, les exercices correspondent en général à une explication ou à un commentaire de texte accompagné éventuellement par un certain nombre de questions.

La différence la plus notable tient au caractère plus théorique ou plus pratique donné à cet enseignement. Dans les autres pays que la France on privilégie plutôt la dimension pratique : il s'agit de reprendre des questions de société (la violence, l'intégration sociale, la responsabilité...), et de poser les problèmes philosophiques à partir d'elles. En France, une approche plus théorique, liée au cours ou à la « leçon » de philosophie, s'impose davantage : ce n'est pas qu'on ignore les questions de société, mais on estime qu'il est plus légitime et plus pertinent de les aborder à partir des grandes questions de l'histoire de la philosophie. Il faut d'ailleurs rattacher à cette démarche le choix de la dissertation en tant qu'exercice privilégié. Ces approches différentes donnent aussi un tour différent aux diverses démarches : en France on privilégie le cours qui suit un fil conducteur problématique, ailleurs on préfère faire plus immédiatement appel à l'élève pour lui demander de s'exprimer, ce qui a pour conséquence quelquefois de faire perdre de vue le fil conducteur et l'unité problématique de la leçon.

En Allemagne existe un cours d'éducation à la citoyenneté, donné dès l'âge de 15 ou de 16 ans. Le Luxembourg et la Belgique sont prêts à introduire un tel enseignement, en prenant modèle d'ailleurs sur l'Allemagne. On sait que la question de l'introduction d'un tel enseignement est posée en France.

ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE ET LAÏCITÉ

La question de la laïcité apparaît ici déterminante. En France, en Belgique (depuis notamment 1958), au Luxembourg (depuis 1968) le principe de la laïcité est clairement affirmé : il donne à l'enseignement de la philosophie sa pleine dimension en lui permettant de se constituer en discipline autonome et en fondant la liberté de penser et d'expression. Sur ce point, la France joue un rôle de modèle, puisque le principe de laïcité a été acquis par moments successifs dès la Révolution française. C'est cela qui a permis d'affirmer en France le lien entre École et République et qui a donné à l'enseignement de la philosophie une place si particulière dans le cursus scolaire : à la fois discipline récapitulative des formations antérieures à la classe terminale et discipline au service de l'école. On peut dire qu'en Allemagne l'école n'est pas laïque, c'est ce qui explique le fait du choix entre enseignement de philosophie et enseignement de religion ou d'éthique.

CONCLUSION

Les échanges passés et à venir (une nouvelle rencontre aura lieu en octobre 2000 au Luxembourg) ont permis d'établir un bilan provisoire. De nombreux points unissent les divers pays cités. Le plus important d'entre eux est sans doute la ferme volonté exprimée tant par les professeurs que par les responsables politiques de maintenir et de développer l'enseignement de cette discipline, la philosophie, si constitutive de l'Europe. Dans chacun des pays existe le souci d'exprimer par cet enseignement le sens de l'universel et de la communauté humaine. Il s'agit donc de se placer d'emblée au-delà de tout relativisme, de tout historicisme. Il est vrai que des différences existent : elles sont d'ailleurs souhaitables, car personne ne songe à une sorte de programme uniformisé, et elles permettront peut-être des évolutions fructueuses. Il nous semble néanmoins que la dimension de la laïcité ne relève pas d'une simple différence, mais qu'il s'agit d'un principe constitutif pour l'institution de la philosophie en tant que discipline d'enseignement.